

SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION ADMINISTRATIVES

SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de ..... en date du .....  
tel que modifié par l'arrêté en date du .....  
(Jort n° ..... du .....)

**Organisme** : Direction Générale du Contrôle Fiscal  
**Domaine de la prestation** : Contrôle fiscal.  
**Objet de la prestation** : Remboursement des impôts directs et indirects indûment perçus ou payés en trop.

Conditions d'obtention

- 1- Dépôt de la demande.
- 2- Vérification de la situation fiscale du demandeur de la prestation

Pièces à fournir

- 1- Demande sur papier libre au nom du chef du centre régional du contrôle des impôts indiquant :
  - \* Nom, prénom et adresse du demandeur de la prestation
  - \* Numéro de téléphone, si possible
- 2- Copie de la carte d'identité nationale
- 3- l'original des quittances de paiement perçues ou payés en trop.

Etapes de la prestation

Intervenants

Délais

1- Dépôt de la demande	Demandeur de la prestation	12 mois
2- Vérification de la situation fiscale	Chef du centre régional du contrôle des impôts	
3- Etude du dossier et préparation de la décision de restitution		1 mois

Lieu de dépôt du dossier

Service : Bureau d'ordre  
Adresse : Centre régional du contrôle des impôts territorialement compétent.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Recette des finances compétente  
Adresse : Recette des finances compétente

Délais d'obtention de la prestation

13 mois à partir du dépôt de toutes les pièces du dossier.

Références législatives et/ou réglementaires

- Arrêté du ministre des finances du 9 mars 1989 portant conditions et modalités d'application de l'article 71 de la loi n°88-145 du 31 décembre 1988 portant loi des finances pour la gestion 1989.
- Instruction générale du ministre du plan et des finances du 16 septembre 1989 fixant les procédures de restitution des impôts et taxes.

SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION ADMINISTRATIVES

SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de ..... en date du .....  
tel que modifié par l'arrêté en date du .....  
(Jort n° ..... du .....)

**Organisme** : Direction Générale du Contrôle Fiscal  
**Domaine de la prestation** : Contrôle fiscal.  
**Objet de la prestation** : Autorisation de déblocage des montants déposés en banque.

Conditions d'obtention

- 1- Le demandeur de la prestation doit être titulaire d'un compte épargne investissement.
- 2- Etre promoteur d'un projet ou participer au capital d'une société promotrice.
- 3- Etre en règle vis à vis du dépôt des déclarations fiscales.

Pièces à fournir

- 1- Demande sur papier libre au nom du chef du bureau de contrôle fiscal
- 2- Attestation de la banque certifiant l'existence de montant bloqués en compte.
- 3- Attestation de souscription au capital ou de dépôt de déclaration d'investissement.

Etapes de la prestation

Intervenants

Délais

1- Dépôt de la demande	Demandeur de la prestation	
2- Etude de la demande	Chef du bureau de contrôle des impôts.	3 jours
3- Elaboration et délivrance de l'autorisation	Chef du bureau de contrôle des impôts	3 jours

Lieu de dépôt du dossier

Service : Bureau d'ordre  
Adresse : Bureau de contrôle des impôts territorialement compétent.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Bureau d'ordre  
Adresse : Bureau de contrôle des impôts territorialement compétent.

Délais d'obtention de la prestation

6 jours à partir du dépôt de toutes les pièces du dossier.

Références législatives et/ou réglementaires

- Code d'incitation aux investissements.
- Article 32 de la loi n° 82-91 du 31 décembre 1982 portant loi des finances pour la gestion 1983.
- Article 14 de l'arrêté du ministre des finances du 2 avril 1984 fixant les conditions d'ouverture et de fonctionnement des comptes d'épargne pour investissement.